

DECRET N° 2023 - 172 du 15 mai 2023

Portant nomination du directeur des transports
du commandement de la logistique des forces
armées congolaises. ✕

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISA :

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des
militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et
organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2002-76 du 3 janvier 2002 portant création, attributions
attributions et organisation du commandement de la logistique des
forces armées ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier
ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination
des membres du Gouvernement ✕

DECRETE :

Article premier : Le colonel NDLOU Bienvenu Yvon Gaston est nommé directeur des transports du commandement de la logistique des forces armées congolaises.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

2023 - 172 Fait à Brazzaville, le 15 mai 2023



Denis SASSOU-N'GUESSO.

Par le Président de la République,

Le premier ministre, chef du Gouvernement, Le ministre de la défense nationale,



Anatole Collinet MAKOSSO.



Charles Richard MONDJO.

Le ministre de l'économie et des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE.